EP 2 657 434 A2 (11)

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

30.10.2013 Bulletin 2013/44

(51) Int Cl.: E04H 3/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 13002156.1

(22) Date de dépôt: 24.04.2013

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

(30) Priorité: 27.04.2012 FR 1253915

(71) Demandeur: Abrisud 32600 L'Isle Jourdain (FR) (72) Inventeur: Wystup, Frédéric 32200 Maurens (FR)

(74) Mandataire: Richebourg, Michel François **Cabinet Michel Richebourg** "Le Clos du Golf" 69. rue Saint-Simon 42000 Saint Etienne (FR)

(54)Abri pour bassin avec plaques coulissantes

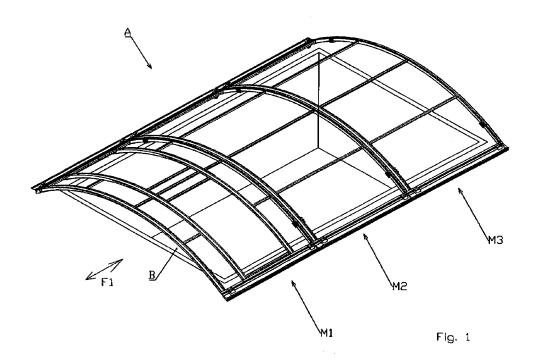
(57)L'invention concerne un abri (A) pour bassin d'agrément (B) formé d'un ou plusieurs modules de toiture (M1, M2, M3) mobiles ou non contrôlant l'accès au bassin, dans la couverture d'au moins module est ménagé une trappe d'accès au moyen d'un panneau coulissant,

remarquable en ce que

des patins de glissement (410a, 510a) équipent les re-

bords du panneau coulissant et adoptent :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil (511a et 411a) du rebord du panneau (500 et 400).
- un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat (512a et 412a) à rebord protubérant (513a et 413a) autorisant le glissement longitudinal dans les profilés (300a et 300b) de l'armature du module préformés pour former glissière tout en assurant la retenue latérale.



25

40

50

Description

DOMAINE D'APPLICATION DE L'INVENTION

[0001] La présente invention a trait au domaine des abris pour bassins d'agrément et notamment aux adaptations permettant de réaliser dans les meilleures conditions une ouverture dans les parois de l'abri, via des plaques coulissantes.

DESCRIPTION DE L'ART ANTÉRIEUR

[0002] Il existe dans l'art antérieur une pluralité d'abris de piscine formés d'une pluralité de modules de toiture, mobiles ou non, contrôlant l'accès au bassin.

[0003] Ces modules de toiture sont classiquement formés d'une armature de profilés soutenant une couverture, ladite armature comprenant classiquement une paire de poutres transversales formées d'un ou plusieurs profilés et qui, entretoisées par des traverses, forment une voûte ou demi voûte au-dessus du bassin. La couverture peut comprendre une pluralité de panneaux souples venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés desdites poutres et éventuellement les profilés des traverses.

[0004] De nombreuses adaptations ont été apportées à ce type d'abris, notamment afin de réaliser dans les meilleures conditions possibles, l'accès au bassin.

[0005] Ainsi, dans le document FR2924146, une structure de couverture notamment pour piscine, propose dans son abri un module de toiture découvrable via au moins une plaque relevable qui, formée par un panneau latéral, est apte à coulisser dans des gorges ménagées dans les profilés d'une paire d'arceaux constituant la structure dudit module de toiture découvrable. Disposées parallèlement en regard l'une de l'autre, les gorges de ces profilés définissent alors une glissière permettant au panneau formant plaque relevable de changer de position et ainsi de créer une ouverture dans la couverture pour autoriser un accès au bassin sans déplacer l'ensemble d'un module de toiture. Cette plaque coulissante relevable se comporte alors pour l'abri comme une trappe d'accès.

[0006] Ces dernières années, les améliorations de cette trappe d'accès ont visé plus particulièrement sa sécurité d'utilisation et son fonctionnement.

[0007] Dans cette optique, il a été proposé des moyens d'aide au relevage permettant d'assister le relevage du panneau coulissant le long des glissières des arceaux ou encore des moyens garantissant le maintien en position haute du panneau à des fins de sécurité pour éviter un retour non souhaité de celui-ci en position basse.

[0008] Il a également été prévu d'équiper la trappe d'accès de moyens de verrouillage pour éviter que la commande d'ouverture de la trappe puisse être réalisée par une personne non autorisée.

[0009] Enfin, afin de disposer d'une plus grande flexibilité quant au choix de l'ouverture à pratiquer dans la

structure de couverture, les fabricants d'abri ont conçu des arceaux préformés d'une pluralité de glissières permettant le guidage d'une pluralité de plaques. Une telle disposition permet, entre autres, de garder un premier panneau mobile en position basse pour servir de gardecorps alors qu'un autre panneau mobile disposé au dessus, est, quant à lui, relevé tout en offrant la possibilité de relever les deux panneaux. Les panneaux se déplacent alors dans des gorges formant des glissières différentes de manière à pouvoir disposer, d'un même côté de l'abri, d'une modularité de l'ouverture.

[0010] Par exemple, le document EP 0224290, décrit une structure de couverture découvrable d'un endroit quelconque notamment d'une piscine et qui comprend plusieurs éléments de couverture s'étendant au-dessus du bassin de la piscine et mobiles les uns par rapport aux autres. Chaque élément de couverture comprend deux plaques de couverture transparentes ou translucides. Pour faciliter les manoeuvres d'ouverture et accroître les modes d'ouverture, chaque arceau d'un élément de couverture présente, dans l'une au moins de ses faces frontales et verticales, au moins trois rainures parallèles et superposées, s'étendant sur toute la longueur de l'arceau et dans lesquelles sont respectivement logées au minimum les rebords des trois plaques de couverture montées à coulissement transversalement dans les dites rainures.

[0011] Le document WO 02/29182, décrit une structure couvrante en particulier pour une piscine, adaptée pour être au moins en partie exposée. Cette structure couvrante consiste en une pluralité de paires d'arceaux maintenant des panneaux déformables, réalisés en particulier dans un matériau transparent ou translucide. Les arceaux consistent en une portion cintrée dont les parois latérales sont préformées avec une séries de rainures de guidage superposées perpendiculaires au plan de l'arceau et dans lesquelles les panneaux déformables sont fixés. Il apparaît que sur les bords des 2 côtés latéraux de chacun des panneaux, sont fixées des languettes de rehausse et de coulissement. Ces languettes fournissent un bon appui et minimisent le coefficient de frottement. Elles évitent toute rayure du panneau tout en autorisant leur introduction dans la rainure. Ainsi, ces languettes assurent deux fonctions: d'une part, une fonction propre à la préservation des rayures du panneau coulissant et d'autre part, une fonction propre à faciliter le coulissement.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0012] Partant de cet état de fait, la demanderesse a mené des recherches visant à améliorer encore l'accès à l'intérieur de l'abri en optimisant notamment la relation entre les rebords de panneaux et les profilés les accueillant.

[0013] Ces recherches ont abouti à un concept simple et peu onéreux d'abri permettant de faire coulisser de manière originale mais optimisée, un ou plusieurs des

30

40

45

panneaux souples formant les parois de couverture d'un ou plusieurs modules de toiture d'un abri pour bassin d'agrément.

[0014] Cet abri pour bassin d'agrément est, tel que décrit plus haut, formé d'un ou plusieurs modules de toiture mobiles ou non contrôlant l'accès au bassin,

les modules de toiture sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture,

ladite armature comprenant une paire de poutres transversales disposées au-dessus du bassin et entretoisées par des traverses,

ladite couverture comprenant un ou plusieurs panneaux venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés desdites poutres,

avec au moins un module de toiture réalisé découvrable via au moins une plaque coulissante formée par un panneau apte à coulisser dans au moins une glissière formée par des gorges disposées en vis-à-vis sur une paire de profilés pour autoriser le panneau à changer de position et ainsi créer une ouverture,

les rebords du panneau coulissant coopérant avec lesdits profilés formant glissière sont équipés d'un profilé formant patin de glissement.

[0015] Selon l'invention, l'abri est remarquable en ce que lesdits patins de glissement adoptent :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil du rebord du panneau,
- un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat à rebord protubérant autorisant le glissement longitudinal dans les profilés formant glissière tout en assurant la retenue latérale.

[0016] Cette caractéristique assure que le panneau coulissant qul forme une trappe d'accès ne peut sortir de la gorge/rainure dans laquelle son bord est engagé. En effet, une telle forme permet de mettre en oeuvre la glissière tout en assurant la retenue latérale du fait que les gorges accueillant lesdits patins sont dimensionnées et préformées d'un étranglement ou rétrécissement autorisant le glissement du profilé plat mais non la sortie de la protubérance hors de la gorge. Une telle liaison permet à la couverture de pouvoir soutenir le poids d'un homme sans que le panneau se désengage des rainures. Ce critère de sécurité autorise que l'abri de l'invention puisse être utilisé dans une configuration de type abri bas où une personne pourrait poser le pied sur la toiture.

[0017] Ce critère de sécurité n'est pas abordé dans l'art antérieur. En effet, les dispositifs de l'art antérieur se contentent de faciliter le glissement des panneaux mobiles

[0018] Une telle caractéristique participe également à la rigidité de l'armature et évite un trop grand nombre d'entretoises susceptibles de gêner l'accès.

[0019] Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse, lesdits profilés formant la glissière sont ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges superposées, et la paroi de la couverture du mo-

dule de toiture recevant ladite glissière est formée d'au moins deux panneaux coulissants guidés chacun dans une, inférieure ou supérieure, des deux gorges desdits profilés, de part et d'autre de l'abri,

de sorte que l'ouverture dudit module de toiture découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri.

[0020] Cette caractéristique est particulièrement judicieuse en ce qu'elle permet d'envisager, à partir d'un même profil de glissière ménagé dans deux profilés d'un module de toiture découvrable, deux trappes d'accès de part et d'autre d'un abri de piscine.

[0021] De plus, si avantageusement la paroi de la couverture du module de toiture recevant ladite glissière n'est formée que de deux demi-panneaux coulissants, le module de toiture sera alors découvrable sur une demi largeur de l'abri de piscine, de part et d'autre de ce dernier. Selon une caractéristique particulièrement avantageuse, les deux panneaux coulissants se chevauchent en partie médiane du module de toiture.

[0022] Cette double trappe d'accès qui peut assurer une ouverture conséquente de l'abri au niveau d'un seul module de toiture offre le grand avantage non seulement d'autoriser un accès indépendant au bassin de chaque côté de l'abri mais également de moduler l'ouverture du bassin et ce, de chaque côté de l'abri, à des fins non négligeables de ventilation nettement améliorée.

[0023] Selon un premier mode de réalisation de l'invention, les deux gorges superposées formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées dans les deux profilés formant les poutres transversales de l'armature dudit module de toiture. Ainsi, les profilés des poutres sont conçues pour assurer l'armature du module de toiture supportant la couverture ainsi que le guidage des panneaux coulissants des trappes d'accès.

[0024] Selon un autre mode de réalisation préférentielle de l'invention, les deux gorges superposées formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées dans deux profilés disposés entre les deux profilés desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture. Le fait de rapporter deux profilés entre les poutres de l'armature a pour objet de pouvoir s'adapter à la largeur d'ouverture des trappes d'accès indépendamment de la largeur du module de toiture découvrable, laquelle est souvent en corrélation étroite avec la longueur du bassin pour préserver toujours l'harmonie globale de l'abri.

[0025] De plus, lesdits profilés formant glissière n'ont plus pour rôle d'assurer l'armature de l'abri et/ou la jonction des modules entre eux mais seulement celui d'assurer le guidage des panneaux coulissants relevables. Il s'ensuit alors que ces profilés pourront être de conception beaucoup plus légère et plus facile à mettre en oeuvre car ils deviennent totalement indépendants du matériau et des caractéristiques techniques fonctionnelles à respecter pour les profilés de l'armature.

[0026] Afin d'assurer la rigidité de l'ensemble, au moins une traverse entretoise les deux profilés formant glissière. De plus, des traverses viennent assurer la

20

25

30

40

liaison des profilés formant glissière aux profilés d'armature.

[0027] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, les susdits profilés ménagés d'un côté des gorges formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées de l'autre côté de feuillures dans lesquelles viennent se positionner les bords de panneaux fixes de liaison dont les autres bords sont positionnés dans les feuillures équipant les profilés contigus desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture découvrable. Avantageusement, comme mentionné ci-dessus, ces panneaux fixes de liaison seront ajustés à la largeur du module de toiture découvrable et à celle des panneaux coulissants formant trappes d'accès. Il sera ainsi possible de prévoir la préfabrication en usine des panneaux de trappes d'accès standards avec tous ses accessoires nécessaires à leur fonctionnement comme les patins de guidage dans les gorges des glissières, les systèmes de sécurité, de verrouillage et d'assistance au relevage, etc...

[0028] Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, lesdits patins de glissement coopérant avec les profilés formant glissières sont en polycarbonate comme les panneaux de couverture de la plupart des abris de piscine.

[0029] Les concepts fondamentaux de l'invention venant d'être exposés ci-dessus dans leur forme la plus élémentaire, d'autres détails et caractéristiques ressortiront plus clairement à la lecture de la description qui suit et en regard des dessins annexés, donnant à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un dispositif et d'un abri conformes à l'invention.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0030]

La figure 1 est un dessin schématique d'une vue en perspective extérieure d'un mode de réalisation conforme à l'invention d'un abri de piscine;

La figure 2 est un dessin schématique d'une vue en perspective du module de toiture équipée desdites trappes;

La figure 3 est un dessin schématique de la même vue que la figure 2 avec les panneaux formant trappes retirés;

La figure 4 est un dessin schématique d'une vue en coupe selon le plan de coupe IV-IV défini sur la figure 2.

DESCRIPTION D'UN MODE DE RÉALISATION

[0031] Comme illustré sur le dessin de la figure 1, le bassin d'agrément B est recouvert par un abri A référencé A dans son ensemble et qui est formé de trois modules de toiture M1, M2, M3 mobiles en translation selon la double flèche F1 le long de l'axe longitudinal du bassin. Cet abri A adopte une configuration de type abri bas c'est

à dire où il n'est pas possible pour son utilisateur de se tenir debout sur le bord du bassin à l'intérieur de l'abri.

[0032] Les modules de toiture M1, M2, M3 sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture dans laquelle une ouverture latérale d'accès au bassin est réalisée pour le module M1. Cette ouverture va autoriser l'accès au bassin ou l'aération de ce dernier sans que les modules de toiture ne soient déplacés.

[0033] Pour ce faire, le module de toiture M1 comme illustré sur les dessins des figures 2 et 3, comprend, comme les deux autres modules, une paire de profilés cintrés transversaux 100a et 100b dont les extrémités sont reliées par deux traverses extrêmes 200 reposant chacune sur un bord différent du bassin. Néanmoins, alors que les modules M2 et M3 voient leur profilés cintrés entretoisés de traverses permettant de créer une armature supportant un panneau de polycarbonate, M1 est conçu de façon à accueillir dans l'espace défini entre les deux cintres d'armature 100a et 100b, une paire de profilés 300a et 300b formant une glissière selon le même rayon de cintrage que les cintres d'armature 100a et 100b.

[0034] Conformément à l'invention et comme illustrés sur le dessin de la figure 4 pour le profilé 300a, lesdits profilés 300a et 300b formant la glissière sont ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges superposées 310a et 320a.

[0035] En outre, la paroi de la couverture du module de toiture M1 recevant ladite glissière est formée d'au moins deux panneaux souples coulissants 400 et 500. Le panneau 400 est guidé dans la gorge inférieure 320a et le panneau 500 est guidé dans la gorge supérieure 310a, les deux panneaux étant disposés de part et d'autre de l'abri A, de sorte que l'ouverture dudit module de toiture M1 découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri.

[0036] Le panneau 400 est représenté légèrement relevé sur la figure 2. Comme illustrés, les deux panneaux coulissants 400 et 500 sont dimensionnés pour se chevaucher en partie haute. Le relevage d'un seul panneau va permettre de n'ouvrir qu'un seul côté de l'abri A.

[0037] Le reste de la couverture du module M1 concerne l'espace présent entre les profilés cintrés d'armature 100a et 100b et les profilés cintrés 300a et 300b formant glissière. Cet espace est occupé par deux panneaux fixes de couverture 600a et 600b.

[0038] Comme illustrés sur le dessin de la figure 3 pour rigidifier l'armature, des tronçons de traverse 610a et 610b assurent la fixation des profilés formant glissière 300a et 300b aux profilés d'armature contigus 100a et 100b. De plus, comme les profilés d'armature, les extrémités des profilés formant glissière 300a et 300b viennent se fixer aux traverses extrêmes 200, ces dernières constituant les butées de fin de course basse des deux panneaux coulissants 400 et 500. Enfin, deux traverses 710 et 720 viennent entretoiser les deux profilés formant glissière 300a et 300b au niveau de leur point haut. Pour permettre l'accès, aucune traverse n'est présente dans l'ouverture fermée par les panneaux entre la traverse

15

20

30

35

40

45

50

55

extrême 200 et les traverses hautes 710 et 720.

[0039] Bien entendu, les panneaux coulissants 400 et 500 participent également à la rigidité de l'ensemble.

[0040] La liaison entre les portions de couverture fixe 600a et 600b et les profilés cintrés est mise en oeuvre par la préformation de feuillures d'accueil disposées en vis à vis dans ces deux profilés. Ainsi, comme illustré sur le dessin de la figure 4, le susdit profilé 300a ménagé d'un côté des gorges 310a et 320a formant la glissière du module de toiture découvrable est ménagé de l'autre côté d'une feuillure 330a dans laquelle vient se positionner le bord du panneau 300a dont l'autre bord est positionné dans la feuillure équipant le profilé 100a contigu. [0041] Le dessin de la figure 4 illustre également la mise en oeuvre de la liaison glissière entre les rebords des panneaux coulissants 400 et 500 et les profilés cintrés 300a et 300b formant glissière. Comme illustrées, les dimensions choisies permettent de proposer le même rayon de courbure entre les portions de couverture fixe 600a et 600b et le panneau coulissant 500. Les rebords des panneaux coulissants 400 et 500 coopérant avec lesdits profilés formant glissière 300a et 300b sont équipés d'un profilé formant patin de glissement 510a et 410a.

[0042] Ces patins de glissement coopérant avec les profilés formant glissière sont de préférence en polycarbonate et adoptent :

un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil 511a et 411a du rebord du panneau de polycarbonate 500 et 400 formant la trappe, rebord qui est maintenu en position dans la feuillure 511a et 411a préformée dans le patin 510a et 410a de préférence par collage, et

un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat 512a et 412a à rebord protubérant 513a et 413a autorisant le glissement longitudinal dans les gorges des profilés 300a et 300b. Une telle forme permet de mettre en oeuvre la glissière tout en assurant la retenue latérale du fait que les gorges 310a et 320a sont préformées d'un étranglement autorisant le glissement du profilé plat 512a et 412a mais non la sortie de la protubérance 513a et 413a hors de la gorge. Selon le mode de réalisation illustré, ladite protubérance est constituée par un profil cylindrique de diamètre supérieur à l'épaisseur du profilé plat dont il forme un rebord.

[0043] On comprend que l'abri, qui vient d'être ci-dessus décrit et représenté, l'a été en vue d'une divulgation plutôt que d'une limitation. Bien entendu, divers aménagements, modifications et améliorations pourront être apportés à l'exemple ci-dessus, sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0044] Ainsi par exemple, l'invention applique à toute configuration d'abri et notamment les abris hauts ou plats. De plus, selon un mode de réalisation non illustré,

l'ensemble des modules de toiture formant l'abri est équipé desdites trappes.

Revendications

 Abri (A) pour bassin d'agrément (B) formé d'un ou plusieurs modules de toiture (M1, M2, M3) mobiles ou non contrôlant l'accès au bassin,

les modules de toiture sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture,

ladite armature comprenant une paire de poutres transversales (100a, 100b) disposées au-dessus du bassin (B) et entretoisées par des traverses (200), la couverture comprenant un ou plusieurs panneaux venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés (100a, 100b) desdites poutres,

au moins un module de toiture (M1) étant découvrable via au moins une plaque coulissante formée par un panneau apte à coulisser dans au moins une glissière formées par des gorges d'une paire de profilés et disposées en vis-à-vis sur une paire de profilés pour autoriser le panneau à changer de position et ainsi créer une ouverture,

les rebords du panneau coulissant (400 et 500) coopérant avec lesdits profilés formant glissière (300a et 300b) sont équipés d'un profilé formant patin de glissement (510a et 410a),

CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE

lesdits patins de glissement (410a, 510a) adoptent :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil (511a et 411a) du rebord du panneau (500 et 400) formant la trappe,

- un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat (512a et 412a) à rebord protubérant (513a et 413a) autorisant le glissement longitudinal dans les profilés (300a et 300b) formant glissière tout en assurant la retenue latérale.

2. Abri selon la revendication 1, CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE

- lesdits profilés (300a, 300b) formant la glissière sont ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges (310a, 320a) superposées,

- et la paroi de la couverture du module de toiture recevant ladite glissière est formée d'au moins deux panneaux coulissants (400, 500) guidés chacun dans une, inférieure ou supérieure, des deux gorges (310a, 320a) desdits profilés, de part et d'autre de l'abri (A),

de sorte que l'ouverture dudit module de toiture (M1) découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri (A).

3. Abri (A) selon la revendication 2, CARACTÉRISÉ

PAR LE FAIT QUE les deux gorges (310a, 320a) superposées formant la glissière du module de toiture découvrable (M1) sont ménagées dans deux profilés (300a, 300b) disposés entre les deux profilés (100a, 100b) desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture (M1).

4. Abri (A) selon la revendication 2, CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE les deux gorges superposées formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées dans les deux profilés (100a, 100b) formant les poutres transversales de l'armature dudit module de toiture (M1).

5. Abri (A) selon les revendications 2 et 3, CARACTÉ-RISÉ PAR LE FAIT QUE les susdits profilés (300a, 300b) ménagés d'un côté des gorges (310a, 320a) formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées de l'autre côté de feuillures (330a) dans lesquelles viennent se positionner les bords de panneaux fixes (600a, 600b) de liaison dont les autres bords sont positionnés dans les feuillures équipant les profilés contigus desdites poutres transversales (100a, 100b) de l'armature dudit module de toiture découvrable (M1).

6. Abri (A) selon la revendication 2, CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE la paroi de la couverture du susdit module de toiture (M1) recevant ladite glissière n'est formée que de deux demi-panneaux coulissants (400, 500) permettant l'ouverture dudit module sur une demi largeur de l'abri de piscine (A), de part et d'autre de ce dernier.

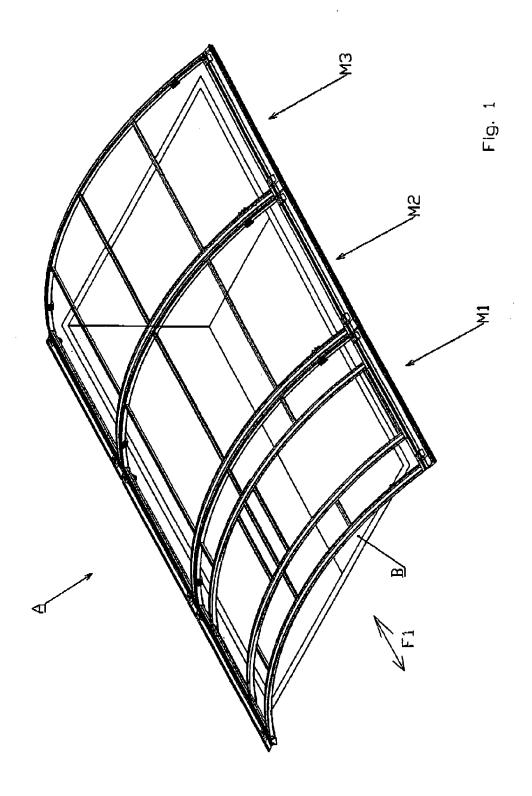
Abri (A) selon la revendication 1, CARACTÉRISÉ
PAR LE FAIT QUE lesdits patins de glissement
(510a, 410a) coopérant avec les profilés (300a)formant glissière sont en polycarbonate.

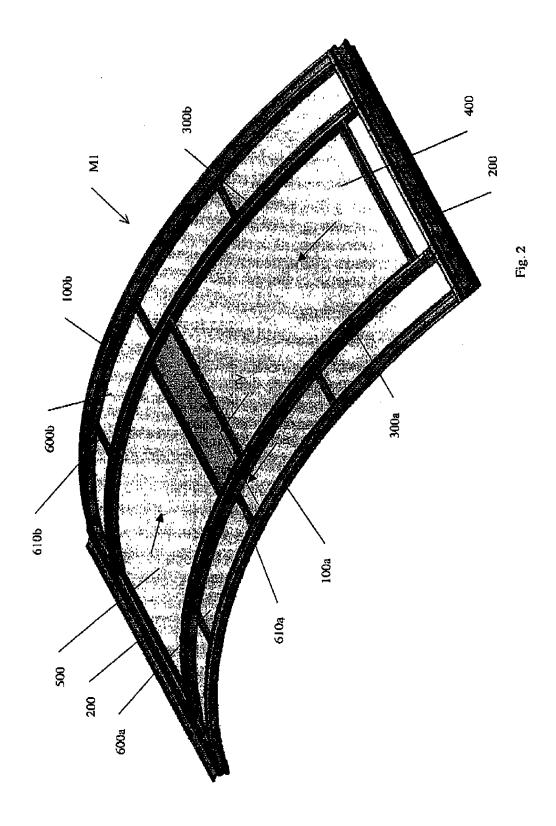
Abri (A) selon la revendication 1, CARACTÉRISÉ 40
 PAR LE FAIT QUE le rebord de panneau coulissant (400, 500) est maintenu en position dans la feuillure préformée dans le patin (410a, 510a) par collage.

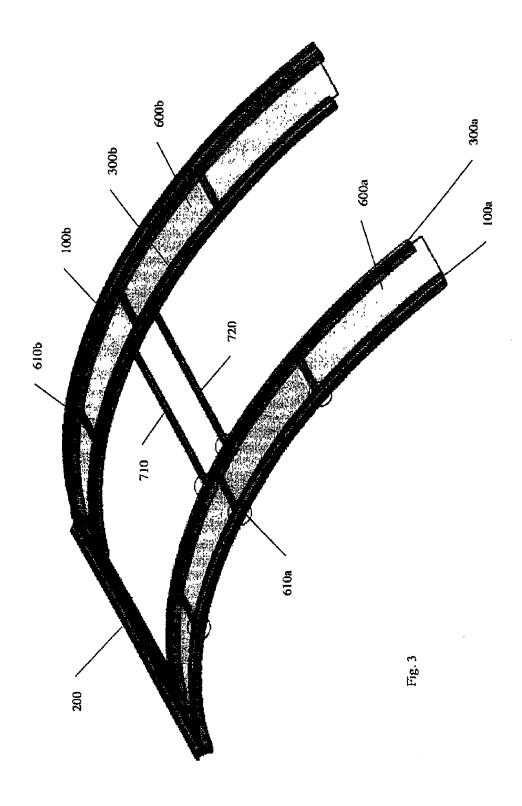
 Abri (A) selon la revendication 1, CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QU'au moins une traverse (710, 720) entretoise les deux profilés (300a, 300b) formant glissière.

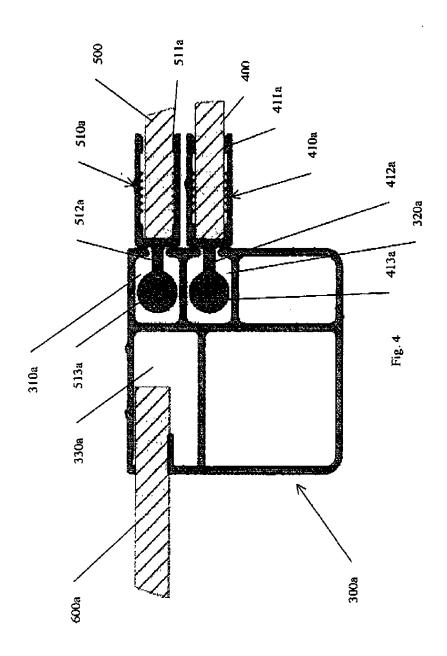
10. Abri (A) selon la revendication 2, CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE lesdits panneaux coulissants (400,500) se chevauchent en partie médiane du module de toiture (M1).

55









EP 2 657 434 A2

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2924146 [0005]
- EP 0224290 A [0010]

• WO 0229182 A [0011]